



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSCRIPTION « JOURNÉE TRAJECTOIRE DE SÉCURITÉ 2024 »

Dimanche 22 septembre 2024 sur les pistes du permis de conduire de Tillé

Afin d'assurer le bon déroulement de cette action, il est impératif de se présenter à l'heure et au lieu indiqué.

Vous devrez présenter :

- votre permis de conduire de catégorie
- une assurance en cours de validité
- le certificat d'immatriculation

Votre motocyclette : 125 cm³ minimum, en état réglementaire (*pneus conformes, échappement homologué, éclairage d'origine avec clignotants, rétroviseurs etc*).

Vous devrez être porteur d'une tenue adaptée au pilotage : **veste ou blouson, pantalon, chaussures, casque et gants homologués.**

Une formule de restauration sur place le midi vous sera proposée à un tarif oscillant entre 10 et 13€ (à régler directement auprès du prestataire). Pour une bonne organisation, merci de préciser ci dessous dans le bulletin si vous souhaitez prendre la formule sur place et le nombre total de repas à réserver.

! -- PLEIN DE CARBURANT FAIT -- !

BULLETIN D'INSCRIPTION – « Journée Trajectoire de sécurité » 2024

A renvoyer signé, dûment rempli à l'adresse suivante :

Em@il : pref-prevention-securite-routiere@oise.gouv.fr

PILOTE

NOM : _____, Prénom : _____ né(e) le : _____

Adresse : _____ N° de PORTABLE : _____

Adresse mail : _____ @ _____

PASSAGER (éventuel) : NOM : _____, Prénom : _____

né (e) le : _____

Adresse : _____ N° de PORTABLE : _____

MOTO

Marque : _____, type : _____, cylindrée : _____,

immatriculation : _____

ASSURANCE

NOM : _____, N° de contrat : _____

Validité du : _____, au _____

PERMIS DE CONDUIRE

N° : _____ du : _____, Préfecture : _____, Catégorie : _____

EN CAS D'ACCIDENT

Personne à prévenir (*nom et téléphone*) : _____

REPAS au tarif de 10 - 13€

OUI

NON

Nombre de repas :

PLANNING

Sachant que chaque demi-journée est limitée à **60 participants maximum**, veuillez sélectionner votre demi-journée

| | Dates | Lieu de rendez-vous | Cocher la case |
|---|--|---|----------------|
| 1 | Dimanche 22 septembre matin | 08h30 au centre des examens du permis de conduire de Beauvais-Tillé (Avenue de l' Europe en face du SDIS 60) | |
| 2 | Dimanche 22 septembre après-midi | 12h30 au centre des examens du permis de conduire de Beauvais-Tillé (Avenue de l' Europe en face du SDIS 60) | |
| 3 | Dimanche 22 septembre sans préférence | 08h30 ou 12h30 au centre des examens du permis de conduire de Beauvais-Tillé (Avenue de l' Europe en face du SDIS 60) | |

Merci d'envoyer ce bulletin d'inscription au plus tôt, 120 places disponibles.

- Contacts au 06.63.30.61.95 / 06.62.61.59.45 / pref-prevention-securite-routiere@oise.gouv.fr

La journée se déroule par groupe de 6 motards qui seront déjà pré-définis à votre arrivée. Si vous souhaitez être regroupé entre amis, merci de nous donner les noms-prénoms ci après :

.....
.....

**VOTRE INSCRIPTION DÉFINITIVE SERA CONFIRMÉE PAR
RETOUR DE MAIL**



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Règlement de la « Journée trajectoire de sécurité 2024 » :

Article I

La préfecture de l'Oise et l'EDSR 60 organisent 1 journée de deux sessions consacrées à la trajectoire de sécurité et à la circulation sur route, destinées aux conducteurs titulaires d'un permis de conduire moto à partir de 125 cm³.

Elles se dérouleront le dimanche 22 septembre 2024.

Cette journée pédagogique exclue toute idée de vitesse ou de compétition. Elle est organisée en partie sur routes ouvertes à la circulation.

Article II

Cette journée est organisée conformément aux prescriptions du présent règlement auquel tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article III

A l'occasion des déplacements, les participants s'engagent à se conformer aux règles du code de la route, ainsi qu'à celles des arrêtés préfectoraux et municipaux du département et des communes traversées.

Tout participant qui ne tient pas compte de la réglementation sera immédiatement exclu.

Article IV

Programme :

| | |
|----------------------------|---|
| Dimanche 22 septembre 2024 | <u>De 08h30 à 09h00 et de 12h30 à 13h00 :</u> accueil des participants et vérifications des pièces administratives et de l'état des véhicules |
| | <u>De 09h00 à 09h30 et de 13h00 à 13h30 :</u> présentation de la trajectoire de sécurité (projection d'une vidéo et échanges). |
| | <u>À 09h30 et à 13h30 :</u> départ sur itinéraire défini en rames et ateliers pratiques |

Article V

Ces actions sont ouvertes à tout participant titulaire d'un permis de conduire A et assimilé en cours de validité, à tous les véhicules à deux roues immatriculés dès 125cm³, couverts par une assurance en cours de validité, qui répondent aux normes de sécurité routière et aux caractéristiques conformes aux exigences du code de la route (bruit, éclairage, équipements, etc..).

Le permis de conduire, le certificat d'immatriculation ainsi que l'attestation d'assurance du véhicule engagé devront être présentés lors de la phase d'accueil. En cas d'absence ou de défaut de validité d'un de ces documents, le participant ne pourra pas prendre part à l'action de prévention.

La responsabilité civile vis-à-vis des tiers est garantie par les propriétaires des véhicules eux-mêmes. Les participants engagent leur responsabilité dans le cadre des différentes activités de cette action de prévention.
Les passagers sont les bienvenus.

Article VI

Engagements:

Le bulletin d'inscription et le règlement sont disponibles sur le site facebook de la gendarmerie de l'Oise et sur simple demande : pref-prevention-securite-routiere@oise.gouv.fr

Le bulletin d'inscription doit être retourné par mail (scan) et signé.

Un mail de confirmation vous sera envoyé.

Dès la publication du présent règlement, les pilotes peuvent déposer leur demande d'engagement. Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de supprimer ou de modifier les sessions de ces actions de prévention sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les personnes inscrites. Dans le cas d'annulation, ces dernières seront informées dès que possible.

Pour des raisons de sécurité et d'encadrement, chaque demi-journée est limitée à 60 participants maximum (hors passagers).

Article VII

Déroulement de la demi-journée:

Présentation:

atelier trajectoire de sécurité:

Présentation de la trajectoire de sécurité par un motocycliste de la gendarmerie (projection d'un film et échange avec les participants) ;

atelier maniabilité:

Exercices pratiques encadrés par des moniteurs moto-école sur le freinage d'urgence, l'évitement, parcours lent, etc...

le parcours :

La mise en pratique de « la trajectoire de sécurité » se déroule sur route ouverte sur un parcours de 2h00, par rames de 6 participants, encadrées par deux motocyclistes de la gendarmerie nationale. Des conseils sur le positionnement dans sa voie de circulation et la trajectoire de sécurité seront donnés au cours du déplacement.

Article VIII

Droit à l'image:

Les participants autorisent l'organisation à reproduire et publier pour dix ans, pour la France et l'Europe, les photographies prises au cours de la formation.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et le participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour les droits visés. Ces photographies serviront à promouvoir l'image de marque de la manifestation auprès du grand public et/ou au sein des forces armées, sur les supports suivants : presse écrite et audiovisuelle, affiches, triptyques, CD-ROM, DVD, internet et intranet.

Article IX

Clause de non recours contre l'Etat:

Par son inscription à la manifestation et l'émargement du bulletin d'inscription, le participant reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent règlement. Il dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident qu'il pourrait provoquer au cours des activités et renonce à tout recours contre l'État et ses agents. L'organisateur se réserve le droit de modifier les dispositions stipulées dans le présent règlement, en fonction du nombre de participants et/ou de tout événement indépendant de sa volonté.

Je soussigné (nom, prénom) _____, reconnais avoir pris connaissance et accepté le règlement de la «Journée trajectoire de sécurité 2024» du dimanche 22 septembre 2024. Je certifie l'exactitude de tous les renseignements personnels contenus dans ce bulletin d'inscription. Je reconnais également être tenu de respecter le code de la route, et que l'État et les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas d'incident ou d'accident dans le cadre de cette «Journée trajectoire de sécurité 2024».

A _____, le _____ (signature)

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**